

Charges du personnel par personne en formation pour l'école obligatoire selon le canton, en francs par année, en 2012

	Charges du personnel par personne en formation
BE	12'630
FR	10'725
GE	13'983
JU	11'443
NE	10'916
VS ⁽¹⁾	10'493
VD	12'371

Remarques :

Uniquement les élèves des écoles publiques.

Les cantons bilingues sont naturellement pris dans leur ensemble.

Notes :

(1) VS : Les dépenses pour les classes pré-gymnasiales (degré secondaire I) sont comptabilisées avec celles des écoles de maturités gymnasiales (degré secondaire II). Les personnes en formation, quant à elles, sont répertoriées dans leur degré respectif. Pour calculer les dépenses de ce canton par personne en formation, ces dépenses sont réparties sur les degrés secondaires I et II en fonction du nombre d'élèves.

Source et complément d'information :

OFS, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/17/blank/01.informations.402103.4082.html> et <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/02/data/blank/04.html> (consultés le 28.07.2015).

Réalisation du tableau : UR-SSME (2015).